

CALENDRIER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2017/2018

Composante : Licence Sciences de la Vie SVE

Rentrée		Période destinée à l'accueil des étudiants (1 ^{ère} semaine)	Enseignements		Interruption et congés	Sessions d'examens	
1 ^{ère} année	Autres années		1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre		1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
4 septembre	L2 4 septembre L3 4 septembre	Date 1 ^{ère} semaine : L1 4 – 8 septembre	Début et fin des enseignements L1 5 septembre – 15 décembre L2 5 septembre – 22 décembre L3 5 septembre – 22 décembre	Début et fin des enseignements L1 10 janvier – 20 avril L2 18 janvier – 27 avril L3 BCH, BCGMP, BO3E et SVG 15 janvier – 27 avril L3 SciPEet SVT 15 janvier – 25 mai* * stage de terrain à Paimpont du 21 au 25 mai pour l'UE ECO	Automne : 30 octobre 2017 matin au 5 novembre 2016 soir	Dates examens 1 ^{ère} session L1 22 décembre, 8 et 9 janvier L2 10 janvier – 17 janvier L3 8 janvier – 12 janvier	Dates examens 1 ^{ère} session L1 27 avril , 7 mai, 9 mai et 14 mai L2 7 mai, 9 mai et 14 mai-17 mai
		Date autre période (éventuellement) Planète Rennes 1 : 14 septembre 12h-15h	Nombre de semaines L1 :14 L2 : 15 L3 : 15	Nombre de semaines L1 14 L2 13 L3 14	Noël : 25 décembre 2017 matin au 7 janvier 2018 soir	Jurys examens L1 1 ^{er} (2) février L2 entre 19 et 21 février L3 entre 5 et 21 février Périodes révisions (4 jours ouvrés consécutifs) L1 18-21 décembre et retour vacances L1 15-20 décembre et retour vacances L2 retour vacances L3 retour vacances	Jurys examens L1 31 mai (1 ^{er} juin) L2 4 ou 5 juin L3 4 au 8juin Périodes révisions (4 jours ouvrés consécutifs) L1 23-26 avril et retour vacances L1 20-25 avril et retour vacances L2 retour vacances L3 7 – 11 mai
					Hiver : 5 mars 2018 matin au 11 mars 2018 soir	Dates examens 2 ^{ème} session L1 18 au 26 juin L2 18-27 juin L3 21-29 juin	
					Printemps : 30 avril 2018 matin au 6 mai 2018 soir	Jurys examens L1 10 (11) juillet L2 4-13 juillet L3 4-13 juillet	

Clôture des inscriptions administratives :

Les demandes d'inscription en licence mention Sciences de la vie, au-delà du 8 septembre 2017 devront être examinées par les responsables d'année (L1) ou de parcours (L2 et L3), sous couvert du directeur de l'UFR SVE. En cas de refus d'inscription, celui-ci devra être motivé et le responsable d'année ou de parcours dirigera l'étudiant vers le SOIE.

Clôture des inscriptions pédagogiques :

- Les inscriptions pédagogiques au semestre S1, S3 et S5 seront closes le 21 septembre 2017.
- Les inscriptions pédagogiques aux semestres S2, S4 et S6 seront closes le 9 novembre 2017.

Des dérogations pourront être accordées après examen par les responsables d'année ou de parcours.

Demande de validation d'acquis

L1 : Les demandes de validation d'acquis pourront être déposées jusqu'au 21 septembre 2017. Celles-ci devront être déposées au secrétariat licence, pièce 117 bâtiment 27.

L2 : Les demandes de validation d'acquis pourront être déposées jusqu'au 8 septembre 2017. Celles-ci devront être déposées au secrétariat licence, pièce 117 bâtiment 27.

L3 : Les demandes de validation d'acquis pourront être déposées jusqu'au 8 septembre 2017. Les demandes devront être adressées directement aux responsables de parcours.

L1, L2 et L3 : Pour les UE des semestres pairs, la date limite de dépôt pourra être prolongée jusqu'au 9 novembre 2017.

Dispense d'assiduité et aménagement d'études

L1 : Les demandes de dispense d'assiduité et/ou d'aménagement d'études pourront être déposées jusqu'au 15 septembre 2017 pour les UE du semestre S1 et jusqu'au 9 novembre 2017 pour les UE du semestre S2.

L2 et L3 : Les demandes de dispense d'assiduité et/ou d'aménagement d'études pourront être déposées jusqu'au 8 septembre 2017 pour les UE des semestres S3 et S5 et jusqu'au 9 novembre 2016 pour les UE des semestres S4 et S6.

Des dérogations pourront être accordées après examen par les responsables d'année ou de parcours.

Changement de parcours

Aucun changement de parcours au sein de la licence mention Sciences de la vie ne sera possible au delà du 8 septembre 2017. Toute demande de changement au delà de cette date devra être examinée par le conseil de licence.